



*Séance plénière – 25 septembre 2013*

Conseil  
d'Orientation  
des Retraites

## La prévisibilité du montant de la retraite pour les assurés

*Secrétariat général du COR*



## Prévisibilité

=

Capacité que le système de retraite offre à ses assurés de connaître, quelques années avant la liquidation de leur retraite, le montant de la retraite auquel ils auront droit

- Pourquoi s'intéresser à cette problématique ?
    - Prévisibilité souhaitable en soi, car concrétise les objectifs de lisibilité et de transparence du système de retraite
    - Les anticipations relatives aux droits à retraite constituent l'un des déterminants de la décision de départ à la retraite
- ⇒ La prévisibilité participe aux objectifs de niveau de vie satisfaisant des retraités et de progression du taux d'emploi des personnes de 55 ans et plus

# Deux aspects complémentaires de la prévisibilité

## 1) Le niveau d'information des assurés

- Quelle information est fournie aux assurés ? → présentation des estimations indicatives globales (EIG) (document n°2)
- Qu'en retiennent-ils ? → enquêtes qualitatives auprès des assurés (document n°3)
- Quels effets sur les décisions de départ à la retraite ? → confrontation intentions de départ et départs effectifs (document n°4)

## 2) L'incertitude liée aux impacts des changements survenant en toute fin de carrière

- Incertitude économique générale (évolution de l'inflation, du chômage, ...) et individuelle (déroulé de fin de carrière, état de santé, ...)
- Incertitude liée aux évolutions de la réglementation (documents n°5 et 6)
  - Calendrier d'application (combien d'années entre l'annonce des réformes et leur mise en application ?)
  - Modalités d'application (par génération ? par année ?)



*Séance plénière – 25 septembre 2013*

Conseil  
d'Orientation  
des Retraites

---

**Merci de votre attention**



**Tous les documents du COR sur**  
**[www.cor-retraites.fr](http://www.cor-retraites.fr)**